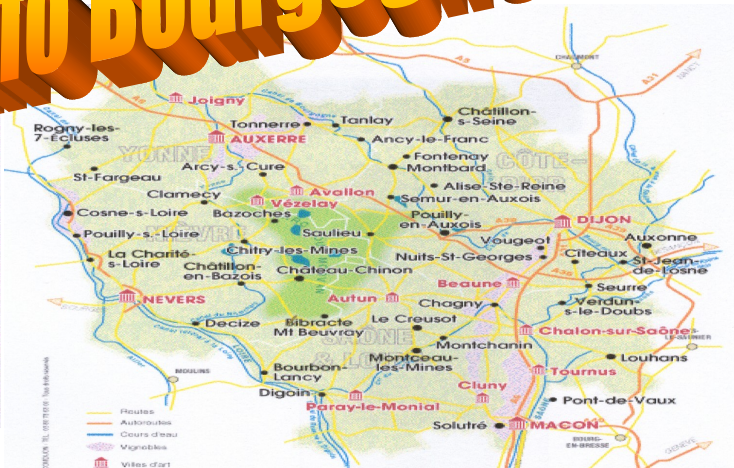




Snad Info Bourgogne



SNAD CGT SECTION DE BOURGOGNE

Compte-rendu du CTPS DI du 29 septembre 2011 « Silence, il n'y a rien à entendre... »

Ce jeudi 29 septembre 2011, les Organisations Syndicales étaient réunies à 9h30 pour le dernier CTPS DI sous la présidence de M. Delasalle, Directeur Interrégional. L'ordre du jour consistait en une actualisation des effectifs de référence 2011 (ER : cible à atteindre du nombre d'agents dans les structures pour fonctionner correctement, selon l'administration) suite à la réorganisation des divisions de la Direction Régionale de Franche-Comté et à la mise en place de la chaîne hiérarchique en Surveillance. Des points d'information - état de la DI, bilan 2011 de la Formation Professionnelle, perspectives d'évolution des ER et du PAE 2012 (plafond autorisé d'emploi = l'enveloppe de salaires des personnels de la DI) ont également été traités.

Dans sa déclaration préliminaire, la CGT **réaffirme encore et toujours son refus des suppressions d'emplois** que la Douane subit dans le cadre des CPP (Contrats pluriannuels de Performance) successifs 2009-2011 et 2012-2013. Malgré les arguments avancés par notre OS, l'Administration objecte chaque année que ce n'est pas « de gaîté de coeur » qu'elle prépare ce PAE, mais que l'exercice est imposé par le contexte national et international. Autrement dit, « ce n'est pas notre faute ! ». Voilà une phrase emblématique de ce CTP qui a duré toute la journée jusqu'à 18h30, sans qu'aucune réponse concrète ni constructive ne nous soit donnée. Quant à écouter et réfléchir sur nos propositions ... la CGT ferait même un tableau « apocalyptique » de la situation, accusant injustement la hiérarchie supérieure de tous les maux (alors qu'elle subit les mêmes problèmes, il paraît) sur un fond de lutte des classes déplacé...

Voici cependant un résumé des débats tenus :

- tout d'abord, l'actualisation des effectifs de référence (ER) 2011 suite à la mise en place de la chaîne hiérarchique en surveillance : à Bourges, un poste de A CSDCU est implanté à la place du CSD comme à Tours BSI, tandis que sont également soumis au vote la suppression des CSD de Belfort, Lons-le-Saunier et Pontarlier et la création des CSDCU (chef d'unité) de Besançon BSI, Montbéliard BSI et de Pontarlier BSE. Un long débat s'en est suivi où notre collègue expert CGT a mis en avant son expérience et le ressenti des CSD et chefs d'unité en place, face à cette réforme qui se traduit par un déclassement des acteurs de la hiérarchie intermédiaire SU (CSD et CDU) et la suppression d'un échelon opérationnel sur lequel pouvaient compter les agents de terrain. « Génération sacrifiée » (dixit M. Rideau) au profit des chefs divisionnaires qui désormais seront en lien direct avec les unités!! A ce déclassement s'ajoute la décision, sans concertation aucune, de la DI de Dijon de supprimer aux CSD leurs outils de travail (téléphone, véhicule) avec pour consigne de récupérer le téléphone (et pourquoi pas aussi le bureau) du chef d'unité débarqué de ses fonctions. On imagine sans peine l'ambiance dans laquelle se met en place cette réforme. Qu'à cela ne tienne, nos directeurs sont confiants et comptent encore une fois sur la conscience professionnelle et la bonne volonté de la hiérarchie intermédiaire. Nous le répétons, la CGT condamne la disparition à terme des CSD. C'est la branche entière de la Surveillance qui pâtit de cette réforme. Avec les contraintes de la nouvelle retenue douanière, les agents n'auront plus ce soutien et cette aide des CSD qui est l'échelon hiérarchique de la Surveillance le plus proche de la réalité du terrain. Qui les aidera dans l'approche pas toujours facile des parquets, dans la rédaction des PV ? Les divisionnaires ?!

- Réorganisation des divisions en Franche-Comté : le Directeur Régional, M. Rideau, a entériné tout seul, cet été, en l'absence des OS au CTPS DR, le schéma suivant, après vaines hésitations d'ailleurs : création d'une division de Franche-Comté Nord ayant son siège à Besançon et d'une division de Franche-Comté Sud ayant son siège à Pontarlier (donc suppression de la division de Lons-le-Saunier et transfert de celle de Belfort), mesures qui devront intervenir au plus tard le 31 juillet 2012. A la question de la CGT de savoir pourquoi le DR n'a pas laissé tout simplement au siège de la préfecture de Lons la division FC Sud- idem pour Belfort et la division FC Nord, le DR n'a pas su s'expliquer, ou alors ses arguments surprennent (présence d'un cadre sup voulue dans le cadre des rapports avec la Suisse...). Quand on pense qu'il y a 5 ans, la réorganisation de la Surveillance en Franche-Comté était motivée, selon les discours de l'Administration, par le rapprochement avec les préfectures !! La CGT évoquant les conséquences d'une telle réorganisation sur les agents, comme pour les collègues de la RL d'Arbois fermée au 31 octobre 2012, il nous a été répondu que cela allait bien se passer. Bien sûr, cela nous rassure tous !

- Point d'information sur les prévisions du PAE/ER 2012 : en 2012, la Direction Interrégionale prévoit de rendre **34 ETPT** (Equivalent Temps Plein Travaillé). On passerait de **687 ETPT** en 2011 à **653 ETPT** en 2012. Elle abaisse également le schéma cible des effectifs de référence de 34 ER, on passe de 682 ER en 2011 à 648 ER pour 2012. Sur ce point, le DI nous informe que lui-même s'est battu avec la DG qui lui demandait de rendre 38 ETPT pour 2012 ! idem pour 2013 où il est prévu de ne rendre « que » 24 au lieu des 33 ETPT voulus par la DG ! Le DI le reconnaît : **c'est bien l'Interrégion de Dijon qui, en proportion de son effectif total, aura été la plus impactée des interrégions par les réductions d'emploi sur la période 2009-2013.** Les agents apprécieront d'avoir été les bons élèves ! La CGT souhaite alors que soient communiquées les demandes des DR pour les mutations. Oui, cela est possible, répond le DI, alors que cela n'a pas été fait dans le Centre malgré une demande de la CGT cet été. Reproche est fait en effet à l'Administration de laisser venir des sorties de stage sur des résidences qui pourraient convenir aux collègues (réorganisés ou pas) ayant trente ans d'ancienneté ! Réponse plus que glaciale de la parité : « il faut saturer le PAE » et les sorties de stage permettent d'avoir des agents qui comblent les vacances avant le premier tour des CAPC en avril... Mais comment peut-on encore rendre des emplois, se demande le Président ? M. Delasalle explique qu'**en surveillance, ils s'appuieront sur les résultats LCF comparés** des unités de l'Interrégion. Ainsi, il ressort d'une étude sur 2006-2010 que les brigades de Bourges, Dijon et Besançon sont en pointe en terme de résultats, tandis que Montbéliard, Auxerre et Tours se situent en queue de peloton, selon l'Administration. No comment. Par ailleurs, le STA de Morteau fermera car dixit le Président, « le rapport que donne la fermeture est plus important que le coût des STA ». Ah bon ? Mais sur quels chiffres véritables se basent-on ? Pas de réponse, c'est trop cher, c'est tout ! En matière d'AG/OPCO, rendre des emplois serait possible en AG. Selon une étude de A/3 et de l'IGF, la DI de Dijon serait au plus haut niveau dans la fonction support , c'est-à-dire en AG (8,6 % en moyenne nationale et 9,7% dans la DI). La CGT ne peut qu'encourager cette volonté, ne serait-ce dans un souci d'équité vis à vis des collègues C et B ; par ailleurs, nous pensons qu'il paraît logique de faire des économies là où les coûts sont les plus importants. Autrement dit, rendre des emplois dont la masse salariale est conséquente (et selon nous, inversement proportionnelle aux responsabilités prises, mais cela est un autre problème !). Ne demandons-nous pas le bilan de la réforme AG à chaque réunion ? Mais non, finalement, il vaut mieux fermer une structure (Nevers, 5 agents) quitte à ce qu'il n'y ait plus de présence douanière dans tout le département ! Mais le Maire de Nevers a compris la démarche de l'Administration des Douanes, nous dit le DR de Bourgogne, M. Regard ! Le service A/2 R des retraites présent à Nevers fermera également, il est prévu une date au 31/12/2013. Le reclassement des agents des deux structures se fera en même temps et soi-disant des pistes existent dans les services départementaux et à la DGFIP. Que devient la notion de service public de proximité? Les agents ne sont pas une listes de personnes reprises dans RUSH AGENTS, mais bien des collègues inquiets et en souffrance. Attention là encore aux

beaux discours : on se rappelle d'un DR du Centre qui n'avait jamais effectué aucune démarche auprès de qui que ce soit !! Une piste de réduction d'effectifs nous est annoncée tout timidement : certains sites qui réunissent un bureau de douane et un service viticulture pourraient voir leurs encadrants diminuer (un seul chef de structure au lieu de 2, l'exemple de Blois est avancé).

- Point d'information sur les dépenses immobilières : suite à arbitrage ministériel, le projet Marsannay (fusion des BSI de Dijon et Chalon) se situe en 5ème position nationale en priorité et donc semble en bonne voie. Le projet de relogement du bureau de Blois à la caserne Maurice de Saxe est quant à lui définitivement abandonné. Pour Chartres, le dossier est à nouveau relancé. Espérons que cette fois, cela ne prenne pas un an pour aboutir à rien ! Châteauroux : le projet suit son cours. Nous reparlons de la société Onet et des prestations médiocres qu'elle fournit en matière d'entretien des locaux. Il s'avère que malgré de multiples demandes de la CGT et alors que les agents dans leurs bureaux sont prêts à prendre en mains ce problème, les contrats ne nous ont toujours pas été communiqués ! Demande réitérée en cette instance, promesse est faite que nous aurons ces contrats. Notre organisation syndicale s'étonne également de ne pas voir apparaître dans les dépenses la mise en sécurité des salles pour avocat (hublot pour la porte, barreaux aux fenêtres) dans le cadre de la nouvelle retenue douanière. Réponse de l'administration : le dossier est géré par la DG. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une telle réponse ! A propos des dépenses liées au parc automobile, la CGT demande à ce que Blois bénéficie d'un service de courrier livré à domicile dans le cas où un des trois véhicules du bureau serait retiré, comme cela semble prévu. Le chef du PLI, M. Gagey, s'y engage, trouvant cette proposition normale. Nous reparlons des problèmes téléphoniques du bureau : le Président s'engage là aussi à demander le remplacement de la carte-mère. Sur la question de l'acoustique défectueuse, aucune réponse proposée par l'Administration.

- Le Président ne veut pas aborder le point sur la FP (formation professionnelle). La CGT précise qu'elle veut traiter ce sujet. Nous ne manquons pas de signaler alors les problèmes survenus en 2011 - discrimination lors des examens professionnels quand certaines interrégions traitent des sujets et pas Dijon ; e-learning : manque d'informations sur cette nouvelle forme de FP. Devant l'insistance de la CGT, prête à continuer l'exercice, le DI propose de reconvoquer sur ce point. Mais la CGT lui rappelle qu'il part au 1er décembre 2011 et ne peut que douter de cette proposition !

- Fin de séance : le DI annonce une erreur de la part du prestataire privé qui est en charge de l'impression et de l'envoi des bulletins de vote pour les élections professionnelles du 20 octobre 2011. Et oui, là aussi, on externalise, dans un souci d'économie et certainement d'efficacité ! Pourtant, il y a erreur et retard dans les échéances prévues au contrat ! Si les documents arrivaient trop tard, une ou deux journées supplémentaires pourraient être données (vote possible jusqu'au 18) ?!

Pour la CGT étaient présents :

Didier BOURIGAULT et Pierre BEZIAN (Bourgogne)

Hervé AUGRIS et Françoise RAYNAUD (Centre)

Bernard CLERC et Céline BOURGON (Franche - Comté)

Mémento : petit rappel à l'usage des collègues : rappelons que la DG ne raisonne qu'en masse salariale depuis la LOLF 2001, et qu'elle distribue un plafond autorisé d'emplois (PAE) à chaque DI : à charge pour ce dernier de se débrouiller avec cette enveloppe de salaires et les ER qui représentent la situation des services estimée « raisonnable » par l'administration pour fonctionner. Sachant que les ER (682 pour 2011) sont toujours inférieurs au PAE, l'administration ne gère qu'à la baisse et surtout elle estime que compte tenu des événements qui surviennent dans l'année (arrivées, départs, promotions), elle doit toujours se garder « une réserve » d'emplois ; on le comprend, cela au détriment des conditions de travail des agents (sous-effectifs des services) et au risque de devoir toucher aux structures elles-mêmes !

Syndicat Fraternité Démocratie	
JE ME SYNDIQUE A LA CGT	
	
SNAD - CGT	
Pour renforcer La démarche et l'action revendicative Fondées sur la démocratie et l'unité	
NOM :	PRENOMS :
DIRECTION :	AFFECTATION :
GRADE :	Le
ADRESSE POUR MA PRESSE SYNDICALE :	(Signature)
A découper et à remettre à un responsable CGT ou à expédier au SNAD CGT 263, Rue de Paris – Case 452 – 93515 MONTREUIL CEDEX	